
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

2004-513 DU 30 DECEMBRE 2004

Décret n° _____ /MFPRE/DGFP/DPME/SR
portant intégration et nomination de certains
candidats dans les cadres des services sociaux
(santé publique); en tête: monsieur **KOKO**
Parfait Serge.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 65-44 du 12 février 1965, abrogeant et remplaçant le décret n° 63-376 du 22 novembre 1963, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services de la santé ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 90-522 du 14 septembre 1990, portant abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :



Article 1^{er} : Les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme de docteur en médecine, sont intégrés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, des services sociaux (santé publique), nommés au grade de médecin de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, stagiaire, indice 850 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Lieu d'obtention du diplôme
1.	KOKO Parfait Serge, né le 2 janvier 1972 à Ehota	Institut supérieur des sciences médicales de Santiago (Cuba)
2.	NGAMBOU Marcellin, né le 19 septembre 1976 à Etoro	Institut supérieur des sciences médicales de Santiago (Cuba)
3.	BIEZ Ulrich Judicaël, né le 12 mai 1973 à Ouesso	Institut supérieur des sciences médicales de Santiago (Cuba)
4.	NGOUAMA Daniel, né le 7 août 1973 à Indo (Sibiti)	Institut supérieur des sciences médicales de Santiago (Cuba)
5.	ANGONGA PABOTA Ella, née le 28 mars 1975 à Brazzaville	Institut supérieur des sciences médicales de Camagüey (Cuba)
6.	MONGO Simplicie, né le 1 ^{er} mars 1969 à Djambala	Institut supérieur des sciences médicales de la Havane (Cuba)
7.	SOUSSA Rufin Claude Bruno, né le 8 avril 1970 à Brazzaville	Institut supérieur des sciences médicales de la Havane (Cuba)

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 30 décembre 2004

2004-513

Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la république

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'état

Gabriel ENTCHA-EBIA

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de la santé et de la population

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DPME 3
MFPRE/SSST 3
DGB 3
DGCF 2
MSP 2
DGS 7
INTERESSES 7
DOSSIERS 21
SGG/BC 2/49

Alain MOKA